



## RECU FISCAL POUR DON

Articles 200-1(pour les particuliers) et 238 bis (pour les entreprises) du Code Général des Impôts( CGI).

**Louspoir Association loi 1901 :**

Siège social se situe au 2864 Route De Saint-Auban 04120 Peyroules

– 06.59.38.46.32 – [louspoir@gmail.com](mailto:louspoir@gmail.com)

Organisme d'intérêt général

Objet : Défendre et protéger les animaux de l'île Maurice de tout actes de cruauté et d'abandon

N° d'ordre de reçu : .....

Participant / Donateur :

Numéro du donateur :

.....

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Date du DON : .....

Forme du DON : .....

Valeur du DON : .....

Nature du DON : .....

Mode de versement : .....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du Code Général des impôts. Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.